

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **24 août 2021 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel et Michèle Murray, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymmer, directeur du Service de la sécurité incendie, Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2021-08-421**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1** Acceptation de soumission – Dossier SA2021-067 P – Acquisition de cinq (5) véhicules utilitaires neufs;
- 19.2** Acceptation de soumission – Dossier SA2021-094-1 – Services de traiteur – Semaine des aînées;
- 19.3** Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour le prêt de service temporaire avec la Ville de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-422**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021
ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DU 6 JUILLET 2021 ET DU
27 JUILLET 2021**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Nicole Ruel que le procès-verbal de la séance ordinaire du **6 juillet 2021** et des procès-verbaux des séances extraordinaires du **6 juillet 2021** et du **27 juillet 2021** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2021-08-423

RÈGLEMENT 1608-1

Madame Liza Poulin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1608-1 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle.**

Madame Liza Poulin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1608-1 modifiant le Règlement 1620 sur la gestion contractuelle.**

AVIS DE MOTION...
2021-08-424

RÈGLEMENT 1639

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1639 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin.**

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1639 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION...
2021-08-425

RÈGLEMENT 1641

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1641 établissant des compensations à être versées par Les Brasseurs du Nord Inc. dans le cadre d'une dérogation aux normes maximales autorisées relatives aux eaux usées rejetées à l'égout provenant de l'établissement situé au 875, boulevard Michèle-Bohec.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1641 établissant des compensations à être versées par Les Brasseurs du Nord Inc. dans le cadre d'une dérogation aux normes maximales autorisées relatives aux eaux usées rejetées à l'égout provenant de l'établissement situé au 875, boulevard Michèle-Bohec.**

RÉSOLUTION...
2021-08-426

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT 2008-47
SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
LES BRASSEURS DU NORD INC.**

ATTENDU QUE les Brasseurs du Nord inc. a déposé une demande de dérogation au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées de la Communauté métropolitaine de Montréal pour son établissement situé au 875, boulevard Michèle-Bohec, à Blainville;

ATTENDU QUE cette demande vise uniquement la concentration moyenne de demande chimique en oxygène (DCO) et a pour objectif de fixer cette concentration moyenne mensuelle acceptable à 4 000 mg/l;

ATTENDU QUE la demande des Brasseurs du Nord inc. est accompagnée d'une évaluation du prétraitement des eaux usées tel que prescrit par le Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE l'article 8 de ce même règlement permet à une personne de déverser dans un ouvrage d'assainissement des eaux usées dépassant les valeurs admissibles dans la mesure spécifiée dans une entente écrite conclue entre cette personne et une municipalité;

ATTENDU QUE le *Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées*, actuellement en vigueur à la Ville, ne contient aucune disposition concernant le dépassement des valeurs admissibles autorisées dans le cadre d'une entente prise en vertu de l'article 8 du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE l'intention de la Ville est de conclure avec Les Brasseurs du Nord inc. une entente dans le cadre du contexte décrit au présent préambule, laquelle prévoira certaines compensations;

ATTENDU QUE la Ville a les pouvoirs et compétences en matière de tarification visant à compenser les coûts des services qu'elle rend à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Liza Poulin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de dérogation au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal avec Les Brasseurs du Nord inc., laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-427**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 13 JUILLET 2021**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **13 juillet 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-428**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 28 JUILLET 2021**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **28 juillet 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-429**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00133
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE (NOMBRE DE
CASES SOUTERRAINES DE STATIONNEMENT)
60, RUE GAËTAN-MAILHIOT
LOTS 5 592 363 À 5 592 365 ET 5 068 744**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-07-06.1** du 13 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé aux lots **5 592 363 à 5 592 365 et 5 068 744** du Cadastre du Québec (60 rue Gaëtan-Mailhiot), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** pour l'aire de stationnement existante, 41 cases de stationnement souterraines, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-327, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une (1) case de stationnement par logement doit être aménagée dans une aire de stationnement souterraine, soit 42 cases

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-430**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00149
BÂTIMENT COMMERCIAL
(LOCALISATION D'UNE ENSEIGNE MURALE)
832, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
LOT 5 476 485**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-07-07.2** du 13 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Serge Paquette qu'il soit accordé au lot **5 476 485** du Cadastre du Québec (832 boulevard du Curé-Labelle) une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'ajout d'une enseigne apposée sur le mur latéral droit du bâtiment**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, une enseigne apposée sur le bâtiment est autorisée seulement sur la façade principale, où sont localisés l'entrée principale de l'établissement et les murs donnant sur une rue ou sur une allée d'accès dans le cas d'un projet intégré.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-431**

DÉSIGNATION – CENTRE GUY-FRIGON

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Patrick Marineau de procéder à la désignation du centre multifonctionnel situé Parc équestre sous l'appellation « Centre Guy Frigon »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-432**

DÉSIGNATION – PARC JEAN-LOUIS-BOURGEOIS

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Patrick Marineau de remplacer la désignation du Parc des Mélèzes par « Parc Jean-Louis-Bourgeois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-433**

**DÉSIGNATION – RUES DU SECTEUR B
PROJET « LE CHAMBÉRY »**

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Jean-François Pinard de procéder à la désignation des rues du secteur B du projet « Le Chambéry », de la façon suivante :

- Rue de Beaufort
- Rue de Chevrier
- Rue de Clermont
- Rue du Joly
- Rue d'Yvoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-434**

**OCTROI DE MANDAT
PROCÉDURES EN COUR SUPÉRIEURE
61, RUE DE L'ARTOIS**

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser les Services juridiques à entreprendre, en Cour supérieure, toutes les procédures judiciaires appropriées afin de faire cesser au 61, rue de l'Artois, toute utilisation ou usage incompatible avec la réglementation de zonage et celle sur la paix, l'ordre et certaines nuisances en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-435**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00034
LOTS PROJETÉS 6 450 251 ET 6 465 422
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 450 251 et 6 465 422** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du lot 6 450 251 mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 2 734,8 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Serge Paquette que soit exigé comme condition d'approbation du Plan de lotissement visant la création des lots **6 450 251 et 6 465 422** du Cadastre du Québec préparé par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, daté du 15 juin 2021, minute 19434, dossier 3988-17482RE, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10% de la valeur marchande du lot mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (Fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-436**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00035 - LOTS PROJETÉS
6 445 164 ET 6 445 165
935, BOULEVARD CURÉ-LABELLE
ET 3, 68^E AVENUE OUEST
VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT
POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES
NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 445 164 et 6 445 165** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du lot 6 445 164 mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 2 818,0 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau que soit exigé comme condition d'approbation du Plan de lotissement visant la création des lots **6 445 164 et 6 445 165** du Cadastre du Québec préparé par Robert Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 11 mai 2021, minute 4350, dossier D239fo_p, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10% de la valeur marchande du lot mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (Fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-437**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00037
LOTS PROJETÉS 6 454 497 ET 6 454 498
85, RUE PAUL-ALBERT
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 454 497 et 6 454 498** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du lot 6 454 498 mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 557,5 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que soit exigé comme condition d'approbation du Plan de lotissement visant la création des lots **6 454 497 et 6 454 498** du Cadastre du Québec préparé par Noémie Lebel, arpenteur-géomètre, daté du 15 juin 2021, minute 1255, dossier 16811, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10% de la valeur marchande du lot mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (Fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-438

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2021-00044
LOTS PROJETÉS 6 460 160 à 6 460 193
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT
POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX
OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 460 160 à 6 460 193** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 18 346,2 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par monsieur Patrick Marineau que soit exigé comme condition d'approbation du Plan de lotissement visant la création des lots **6 460 160 à 6 460 193** du Cadastre du Québec préparé Daniel Morin, daté du 15 juillet 2021, minute 22440, dossier 4780-18469RE, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10% de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (Fonds des parcs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-439

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2021-00151, 2021-00152, 2021-00091, 2021-
000145, 2021-00136, 2021-00046, 2021-00143,
2021-00144, 2021-00135, 2021-00131, 2021-00132,
2021-00142, 2021-00134, 2021-00146, 2021-00139,
2021-00140 et 2021-00141**

ATTENDU les recommandations du 13 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- PIIA – 2021-00151** **114 à 122, rue Carmelle-Boutin**
Nouvelle construction
Habitation multifamiliale isolée juxtaposée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.1** et plans (**Annexe A**)
- PIIA – 2021-00152** **126 à 134, rue Carmelle-Boutin**
Nouvelle construction
Habitation multifamiliale isolée juxtaposée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.2** et plans (**Annexe B**)
- PIIA – 2021-00091** **96, boulevard de Chambéry**
Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.3** et plans (**Annexe C**)
- PIIA – 2021-00145** **5, rue de Chanaz**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.4** et plans (**Annexe D**)
- PIIA – 2021-00136** **51, rue du Montlevin**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.5** et plans (**Annexe E**)
- PIIA – 2021-00046** **34, rue du Montlevin**
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.6** et plans (**Annexe F**)
- PIIA – 2021-00143** **196, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse**
InnovaSens
Enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.7** et plans (**Annexe G**)
- PIIA – 2021-00144** **28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest – Local 202**
Frédéric McCarthy Ostéopathe
Enseignes murales et détachée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.8** et plans (**Annexe H**)
- PIIA – 2021-00135** **832, boulevard du Curé-Labelle – local A1**
Boulangerie Marie Pain
Enseignes murales et détachée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.9** et plans (**Annexe I**)
- PIIA – 2021-00131** **1320, boulevard Michèle-Bohec – Local A**
Maison du Casse-Tête
Enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.10** et plans (**Annexe J**)
- PIIA – 2021-00132** **330, rue Legault**
Location CVAC
Enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.11** et plans (**Annexe K**)
- PIIA – 2021-00142** **1321, boulevard Michel-Bohec – Local 101**
Madame Poulet
Enseignes murales et détachée
Recommandation **C.C.U. 21-07-05.12** et plans (**Annexe L**)

PIIA – 2021-00134	1405, boulevard Michel-Bohec – Local 101 Monza Enseigne murale Recommandation C.C.U. 21-07-05.13 et plans (Annexe M)
PIIA – 2021-00146	1465, boulevard Michèle-Bohec Notre-Bœuf-de-Grâce Enseignes murales Recommandation C.C.U. 21-07-05.14 et plans (Annexe N)
PIIA – 2021-00139	1471, boulevard Michèle-Bohec – local 106 Banque Nationale Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 21-07-05.15 et plans (Annexe O)
PIIA – 2021-00140	20 boulevard de la Seigneurie Est Simplex Enseignes murales et détachées Recommandation C.C.U. 21-07-05.16 et plans (Annexe P)
PIIA – 2021-00141	24 boulevard de la Seigneurie Est Logic-Or Enseigne murale Recommandation C.C.U. 21-07-05.17 et plans (Annexe Q)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Liza Poulin d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2021-00151, 2021-00152, 2021-00091, 2021-000145, 2021-00136, 2021-00046, 2021-00143, 2021-00144, 2021-00135, 2021-00131, 2021-00132, 2021-00142, 2021-00134, 2021-00146, 2021-00139, 2021-00140 et 2021-00141** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à Q »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-440

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-157 P2

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-157 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

ATTENDU QUE suite à certaines préoccupations formulées lors de la consultation publique citoyenne, il apparaît opportun de modifier le premier projet de règlement par la création d'une nouvelle zone de conservation à même la zone H-387 afin d'assurer un lien entre les zones de conservations P-180 et P-380.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le *Second projet de règlement 1418-157 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-441**

APPROBATION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1418-160 P2

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-160 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel que le *Second projet de règlement 1418-160 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-442**

APPROBATION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1418-161 P2

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-161 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le *Second projet de règlement 1418-161 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-443**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **Madame Karine Larouche** au poste permanent de secrétaire au Service des travaux publics, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-444

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT
ET ENVIRONNEMENT – SERVICE DE L'URBANISME
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand de confirmer l'embauche de **Monsieur Frédéric Pelletier** au poste permanent d'inspecteur en bâtiment et environnement au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-445

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2021**

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juin au 15 juillet 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-446

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service de police** et d'approuver le nouvel organigramme, effectif en date du 29 août 2021, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- **Abolition** du poste de directeur adjoint en date du 1^{er} octobre 2021;
- **Création** de deux postes d'inspecteur-chef :
 - **Inspecteur chef au développement et soutien organisationnel et nomination de monsieur Hugo Malouin** à ce poste avec sous sa responsabilité les divisions Développement et relations avec la communauté, Centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1 et Analyse et données policières;
 - **Inspecteur-chef aux opérations et nomination de monsieur Yves Brassard** à ce poste, avec sous sa responsabilité les divisions Surveillance du territoire et Enquêtes criminelles;
- **Abolition** du poste de capitaine éthique et soutien organisationnel;
- **Changement de responsabilités et de liens hiérarchiques** :
 - **Changement de la responsabilité de la division Surveillance du territoire** qui sera sous la gouverne du capitaine Cédric Bourgeois;
 - **Changement de la responsabilité de la division Enquêtes criminelles** qui sera sous la gouverne du capitaine Martin St-Pierre;
 - **Changement du lien hiérarchique du coordonnateur opérationnel** qui sera sous la gouverne de l'inspecteur-chef aux opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-447

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2021-014 P**

**BOULEVARD CHAMBÉRY - PAVAGE, TROTTOIR
ET PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE - INGÉNIERIE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GROUPE CIVITAS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaire et définitifs ainsi que la surveillance des travaux de pavage, trottoir et piste cyclable en site propre sur une partie du boulevard Chambéry, au montant de **76 314,65 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1628, le tout conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-448**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-044 P
SERVICE D'EXPERTS COMPTABLES POUR
LE MANDAT D'AUDIT EXTERNE POUR
LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023**

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Liza Poulin d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.**, pour l'exécution du mandat d'audit externe des états financiers consolidés de la Ville, du Centre d'Excellence sur Glace et d'une mission d'audit du coût net de la collecte des matières recyclables, pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de **130 381,65 \$ taxes incluses** et d'autoriser la Directrice du service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.130.00.413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-449**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-045
TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CARROSSERIE
DE DEUX (2) CAMIONS À BENNE**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9208-8079 QUEBEC INC. (Équipement Simard)**, pour les travaux de réparation de la carrosserie de deux (2) camions à benne, au montant de **59 212,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-450**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-068-1P
ABATTAGE ET ESSOUCHAGE D'ARBRES
D'ALIGNEMENT DE RUES, ANNÉES 2021-2022**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie « **9125-1991 QUÉBEC INC. (Service d'Arbres Nature)** », au montant total de **328 412,44 \$ taxes incluses** pour l'abattage et l'essouchage d'arbres d'alignement de rues, pour les années 2021 et 2022, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...

ACCEPTATION DE SOUMISSION

2021-08-451

**DOSSIER SA2021-077 P
SERVICE DE CONCIERGERIE AUX ATELIERS
MUNICIPAUX ET À LA CASERNE NORD**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme « **CONCIERGERIE SPEICO INC.** » au montant de **72 881,48 \$ taxes incluses** pour les services de conciergerie aux ateliers municipaux et à la caserne nord pour une durée de cinquante-deux (52) semaines, soit du 5 septembre 2021 au 3 septembre 2022, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.812.00.531 et 02.826.00.531

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-452**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-085
DÉMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRANSPORT LYON INC.**, pour le déménagement du complexe municipal au montant de **86 231,25 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-453**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-089
CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES DEUX
(2) SALLES MÉCANIQUES DE L'ARÉNA**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **NAVADA LTÉE**, au montant total de **304 454,86 \$ taxes incluses** pour l'entretien préventif et correctif des deux (2) salles mécaniques de l'aréna de Blainville, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024 avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.750.00.524 et 02.750.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-454**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2021-0038 P
RECONSTRUCTION DE LA TOITURE
DE L'HÔTEL DE VILLE – SECTEURS FINANCES ET RESSOURCES
HUMAINES**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **POULIN ET BUREAU INC.**, au montant de **493 702,65 \$ taxes incluses** pour la reconstruction de la toiture de l'hôtel de ville, secteurs Finances et Ressources humaines, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...

APPROBATION – RÈGLEMENT 1227-15

2021-08-455

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le *Projet de règlement 1227-15* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »).

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Martineau et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1227-15 modifiant le Règlement 1227 décrétant un programme de rénovation et d'agrandissement résidentiel pour les propriétés construites depuis au moins vingt (20) ans dans certains secteurs de la Ville, ainsi que de transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation intergénérationnelle, régissant les conditions et les modalités d'application de ce programme et prévoyant un crédit de taxes foncières pour le soutenir soit approuvé par ce conseil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-456**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-156

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-156 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-156 P1*;

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-156 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-156 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1418-156 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-457**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-158

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-158 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-158 P1*;

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-158 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-158 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le *Règlement 1418-158 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-458**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-162

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-162*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-162 P1*;

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-162 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-162 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Serge Paquette que le *Règlement 1418-162 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-459**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-38

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1423-38*;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Projet de règlement 1423-38*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le *Règlement 1423-38 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-460

APPROBATION – RÈGLEMENT 1607-1

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le *Projet de Règlement 1607-1* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par madame Liza Poulin que le **Règlement 1607-1 modifiant le Règlement 1607 décrétant l'exécution de travaux de construction de nouvelles infrastructures municipales, d'élargissement de la chaussée, de déplacement du réseau d'éclairage, d'aménagement d'une piste cyclable et de construction de feux de circulation – sortie 24 de l'autoroute 640, et un emprunt de 5 900 000 \$ à ces fins, afin de modifier la nature des travaux et d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 10 500 000 \$** soit approuvé par ce conseil.

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-461

APPROBATION – RÈGLEMENT 1632

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le *Projet de Règlement 1632* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Michèle Murray que le **Règlement 1632 décrétant l'exécution de travaux de stabilisation du Ruisseau 6200, phase 2, et un emprunt de 13 150 000 \$ à cette fin** soit approuvé par ce conseil.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-462

APPROBATION – RÈGLEMENT 1636

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le *Projet de règlement 1636* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le ***Règlement 1636 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville*** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-463

APPROBATION – RÈGLEMENT 1637

ATTENDU QU'en date du 6 juillet 2021, le *Projet de règlement 1637* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le ***Règlement 1637 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville*** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-464

**OCTROI DE SUBVENTIONS ET
AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau que la Ville autorise ou entérine le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-465

**AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ PAR LE MTQ
SUR L'AUTOROUTE 640 - SECTEUR DE LA SORTIE 24**

ATTENDU QU'une étude de faisabilité réalisée et présentée dans sa version finale le 28 février 2012 par la firme AECOM, faisait état d'une problématique de circulation et de sécurité à l'échangeur kilomètre 24 de l'Autoroute 640;

ATTENDU QUE le 5 juin 2015, la Ville de Blainville demandait au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, de prioriser le projet d'aménagement de l'échangeur kilomètre 24 de l'Autoroute 640;

ATTENDU QUE les conclusions de l'analyse pour améliorer les voies d'accélération et de décélération au kilomètre 24 de l'Autoroute 640 ont été présentées le 17 juin 2021 à la Ville de Blainville par la direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transport du Québec;

ATTENDU QUE l'amélioration des voies d'accélération et de décélération au kilomètre 24 de l'autoroute 640 devra être réalisée dans le cadre d'un projet de plus grande envergure et dans un horizon d'environ 5 à 10 ans;

ATTENDU QUE l'analyse du ministère des Transport du Québec démontre que les collisions sont principalement associées à la congestion routière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Michèle Murray d'**APPROUVER** le scénario proposé par le ministère des Transports du Québec de mettre en place une signalisation de danger appropriée, accompagnée de feux clignotants avec « feux clignotants accompagnant une signalisation de prescription ou de danger » en amont de l'échangeur kilomètre 24 de l'autoroute 640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-466

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES
TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION DU
RUISSEAU 6200 AVEC LA VILLE DE ROSEMÈRE**

CONSIDÉRANT qu'une analyse de risque pour évaluer les dangers de glissements de terrain de grande envergure, réalisée par le gouvernement du Québec, a mis en lumière un risque potentiel de glissements de terrain fortement rétrogressifs le long du Ruisseau 6200 sur les territoires des villes de Blainville et Rosemère;

CONSIDÉRANT que des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau 6200 doivent être réalisés à courte échéance

ATTENDU que la Ville de Blainville sera le maître d'œuvre des travaux sur le territoire des deux villes;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente et d'en préciser les modalités;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Michèle Murray d'**AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale concernant les travaux préventifs de stabilisation du Ruisseau 6200 avec la Ville de Rosemère, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-467

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION
D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE
BASE DE PLEIN AIR**

ATTENDU QUE le 18 septembre 1985, les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse ont signé une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air;

ATTENDU QUE l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale a fait l'objet de diverses modifications et renouvellements jusqu'à ce jour et que celles-ci ont été approuvées en temps utile par le ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale fut à nouveau renouvelée par la signature d'une entente valide à compter du 1er janvier 2020, et ce, pour une durée de TROIS (3) ans jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'afin de donner effet à ce renouvellement, l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale fut modifiée en remplaçant le contenu de l'article 9 de celle-ci par ce qui suit : « La présente entente se termine le 31 décembre 2022 »;

ATTENDU QUE les villes souhaitent que la Régie maximise le potentiel et le développement du Parc du Domaine Vert, qu'elle assure sa pérennité et qu'elle renforce sa présence et son attractivité au sein de leur région;

ATTENDU QU'à la demande de la Ville de Mirabel, la Régie est disposée à discuter et à revoir les modalités d'acquisition de la partie du lot 1 692 111 du cadastre du Québec, autrefois désignée comme étant le lot 61-14 (Terrain du Golf) auprès de sa majesté la Reine du Canada afin que la Régie puisse, le cas échéant et selon les conditions imposées, utiliser ledit lot, en tout ou en partie, à des fins autres que celles expressément énumérées à l'Acte de cession intervenu le 28 septembre 1988, dûment publié le 29 septembre 1988 sous le numéro 283172 au Bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes, et aux Lettres patentes émises par Sa Majesté la Reine le 19 octobre 1988, dûment publiées le 4 novembre 1988 sous le numéro 284427 au Bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel a donné son accord à la présente entente en raison de la conclusion de l'entente de principe tripartite pour l'échange de terrains entre elle, la Régie et la CSSMI, la conclusion de cette dernière étant une considération essentielle sans laquelle la Ville de Mirabel n'aurait pas signé cette entente;

ATTENDU QUE les villes jugent à propos de réviser et revoir l'ensemble des modalités de l'Entente relative à la création d'une Régie intermunicipale et de procéder à son renouvellement avec une Entente refondue et actualisée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée : « **Entente modifiant l'entente relative à la création d'une régie intermunicipale pour l'exploitation d'une base de plein air avec les villes de Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse** », laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-468

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
12 À 14 RUE ÉMILIEN-MARCOUX
9094-5300 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand que la Ville accorde à la compagnie 9094-5353 Québec Inc. une mainlevée pure et simple et consente à la radiation de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **22 140 597**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-469

DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1622-1 ET 1634

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **13 juillet au 29 juillet 2021** sur les règlements suivants :

- **Règlement 1622-1 modifiant le Règlement 1622 décrétant des travaux de mise aux normes et d'amélioration de divers bâtiments municipaux, et un emprunt de 950 000 \$ à ces fins, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 1 900 000 \$.**
- **Règlement 1634 autorisant l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier le long du Ruisseau 6200, et un emprunt de 225 000 \$ à cette fin.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-470

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-02-090
RÉGULARISATION DE LA SERVITUDE
D'HYDRO-QUÉBEC CAUSÉE PAR
LE DÉPLACEMENT DE LA RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 2021-02-090, lors de la séance ordinaire du 16 février 2021, il a été porté à l'attention d'Hydro-Québec que l'emprise de la servitude qu'elle s'appropriait à acquérir serait affectée d'une nouvelle servitude en faveur de la Ville de Blainville, en raison de la présence d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE cette nouvelle servitude a pour effet de réduire les droits consentis à Hydro-Québec, faisant en sorte que la compensation accordée doit être revue à la baisse pour la partie affectée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par monsieur Patrick Marineau de modifier la résolution 2021-02-090 en remplaçant, aux endroits appropriés, la compensation de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (99 976 \$) par QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (86 490 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-471

PLAN D'ACTION 2021 À 2024
ET BILAN 2019 ET 2020 À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1)* stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un Plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de réduire les obstacles à cette intégration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Serge Paquette :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du « **Bilan** » des actions réalisées en 2019 et en 2020 à l'égard des personnes handicapées;

D'ADOPTER le **Plan d'action à l'égard des personnes handicapées** pour les années 2021 à 2024, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une copie de ces documents soit transmise à l'**OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC** ainsi qu'à tous les organismes ayant participé à leur élaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-472**

ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QUE la Ville a sollicité auprès de son institution financière, soit la *Caisse Desjardins de l'Envolée*, une nouvelle offre pour ses services bancaires pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU l'offre déposée par la *Caisse Desjardins de l'Envolée* en date du 30 juillet 2021, laquelle offre s'avère compétitive;

ATTENDU les avantages évidents pour la Ville de maintenir sa relation d'affaires avec un partenaire financier détenant une grande expérience dans le domaine municipal et offrant des services adaptés aux besoins financiers de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'**ACCEPTER** l'offre de services bancaires de la **CAISSE DESJARDINS DE L'ENVOLÉE** déposée le 30 juillet 2021, pour un montant n'excédant pas **37 500 \$ taxes incluses**, pour une période de cinq (5) ans, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-473**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juillet 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-474**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE - SERVICE AUX SINISTRÉS
AVEC LA CROIX-ROUGE - 2021-2022-2023**

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU la volonté de la Ville de Blainville et de la Croix-Rouge de collaborer en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, ainsi qu'une intervention d'urgence sur le territoire de la Ville de Blainville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la **Lettre d'entente Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**, pour les années 2021-2022-2023, et d'autoriser la directrice des finances et trésorière à approprier toute dépense découlant de l'entente à même le poste budgétaire 02-131-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-475

**AJOUTS ET RETRAITS D'ASSOCIATIONS
À LA LISTE DES ASSOCIATIONS RECONNUES
PAR LA VILLE**

ATTENDU la *Politique de soutien aux associations* actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder annuellement à la mise à jour de la liste des associations reconnues afin que cette liste ne contienne que celles qui sont toujours en règle conformément à la *Politique*.

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par monsieur Patrick Marineau :

- d'**AJOUTER** le Carrefour Alimenter l'Espoir de Blainville, le Centre Oméga, l'Association PANDA Thérèse-de Blainville et des Laurentides et l'École de l'Être à la liste des associations reconnues par la Ville;
- de **RETIRER** le Centre d'entraide N.-D.-A. et le Club Lion de Blainville de la liste des associations reconnues par la Ville suite à leur dissolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-476

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE
MEGA-GYM BLAINVILLE
PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022**

ATTENDU QUE l'Association de gymnastique MÉGA-GYM BLAINVILLE (MÉGA-GYM) est une association blainvilloise à vocation sportive reconnue par LA VILLE en vertu de sa *Politique de soutien aux associations*;

ATTENDU QUE MÉGA-GYM offre des cours de gymnastique et activités reliées à la gymnastique à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de 614 membres;

ATTENDU QUE MÉGA-GYM doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, prévoyant le versement d'une subvention de 168 897 \$ pour la location de locaux et les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la direction du Service des finances et la trésorière soit autorisés à approprier la dépense à même le poste budgétaire 02-748-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-477**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE
ASSOCIATION DE RINGUETTE LES CAVALIÈRES
SAISONS 2021-2022 ET 2022-2023**

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Mirabel et Sainte-Thérèse (les VILLES PARTENAIRES) et l'Association de Ringuette Les Cavaliers (l'ASSOCIATION) désirent mettre en place une entente pour l'organisation de la ringuette sur le territoire des VILLES PARTENAIRES;

ATTENDU QUE les VILLES PARTENAIRES reconnaissent que l'ASSOCIATION répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des VILLES PARTENAIRES;

ATTENDU QUE la survie et l'évolution de la ringuette passent par la régionalisation de l'activité, de l'organisme responsable et l'implication de plusieurs villes;

ATTENDU QU'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement liant les principaux partenaires dans la poursuite des activités de ringuette sur leur territoire;

ATTENDU QUE les VILLES PARTENAIRES conviennent de déléguer à l'ASSOCIATION, de façon exclusive, l'organisation, la gestion et le fonctionnement de la ringuette sur leur territoire;

ATTENDU QUE les VILLES PARTENAIRES reconnaissent qu'il est impératif de soutenir l'ASSOCIATION et s'engagent à fournir et/ou à compenser (au prorata des participantes) les heures de glace requises pour le déroulement des activités de ringuette sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre le l'Association de ringuette Les Cavaliers et les villes de Blainville, Mirabel et Sainte-Thérèse pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-08-478**

**BUDGET POUR ACQUISITION DE LIVRES
BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par madame Nicole Ruel d'autoriser l'acquisition de livres pour la bibliothèque pour une somme de **60 000 \$ taxes incuses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

QUE l'acquisition de ces livres soit répartie comme suit :

Librairie Renaud-Bray	15 000 \$
Librairie Carcajou	20 000 \$
Librairie Sainte-Thérèse	25 000 \$
Total :	60 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-479

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF – VÉLOCE III – VOLET 2
AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF**

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, ou son représentant, à faire une demande d'aide financière auprès du **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** dans le cadre du « *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III* » volet 2 : « *Amélioration des infrastructures de transport actif* », en fonction des dépenses déclarées par la municipalité pour le réasphaltage du réseau cyclable sur 1,5 kilomètre, entre la rue de l'Infanterie et le boulevard Céloron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-480

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
70^E AVENUE OUEST ET LA 54^E AVENUE EST**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, à savoir :

« Arrêt interdit »

70^e Avenue Ouest (croquis 2021-18)

- Du côté Nord de la rue, entre le boulevard du Curé-Labelle et la rue des Écorces, de 7h00 à 9h00 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin;
- Du côté Sud de la rue, entre la rue Joseph-Bepka et le boulevard du Curé-Labelle, de 7h00 à 9h00 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin;

« Stationnement interdit »

54^e Avenue Est (croquis 2021-21)

- Du côté Sud de la rue, face au 61, sur une distance de 15 mètres;

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-481

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
RUE OMER-DESERRES ET BOULEVARD CÉLORON**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par monsieur Stéphane Bertrand d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, à savoir :

Ajout d'enseignes « Arrêt »

Rue Omer-DeSerres (croquis 2021-19)

- A-OMDE0-04 Face au 90, rue Omer-DeSerres en direction Ouest, à l'intersection de la rue Gaston-Dumoulin;
- A-OMDE0-03 Face au 77, rue Omer-DeSerres en direction Est, à l'intersection de la rue Gaston-Dumoulin;

« Stationnement autorisé 5 minutes »

Boulevard Celoron (croquis 2021-20)

- Devant les boîtes postales, près du 1417, rue Maurice-Cullen.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-482

**ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2021-002
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUES DE BOURGET (phase 2) ET DE BELLEVUE (phase 2)
QUARTIER CHAMBÉRY**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales des rues **de Bourget (phase 2) et de Bellevue (phase 2)** soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **BL-21-040-C0 à BL21-040-C7 et BL21-040-E0 à BL-21-040-E4**, produits par la firme **GROUPE CIVITAS INC.** et couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** dépose une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** le maire, en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III du RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-483

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-67 P
ACQUISITION DE CINQ (5) VÉHICULES
UTILITAIRES NEUFS

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **JACQUES OLIVIER FORD INC.**, pour le **lot 2**, au montant de **41 385,25 \$ taxes incluses**, pour l'achat d'un véhicule utilitaire et pour le **lot 3**, au montant de **40 810,38 \$**, pour l'achat d'une (1) fourgonnette, pour un montant total de **82 195,63 \$** et de **rejeter le lot 1** pour l'achat de 3 véhicules utilitaires et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-484

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-094-1
SERVICES DE TRAITEUR
SEMAINE DES AÎNÉS 2021

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9252-7944 QUÉBEC INC. (Maison Courtemanche)**, au montant total de **60 275,64 \$ taxes incluses** pour les services de traiteur pour la Semaine des aînés 2021, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.749.00.694.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-08-485

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR
LE PRÊT DE SERVICE TEMPORAIRE
AVEC LA VILLE DE MIRABEL

ATTENDU QUE le poste de directeur du Service des ressources humaines de la Ville de Mirabel est actuellement vacant et qu'il n'a pu être comblé en raison des difficultés de recrutement relatives à la pénurie de main-d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est disposée à offrir à la Ville de Mirabel les services de sa directrice des Ressources humaines sur une base temporaire, pour une période maximale de 12 mois;

ATTENDU les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PRÊT DE SERVICE TEMPORAIRE À LA VILLE DE MIRABEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À L'EMPLOI DE LA VILLE DE BLAINVILLE**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2021-08-486**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER